



Refus d un bureau la demande d une licence sportive d un membre de l association

Par **Fanlau**, le **14/12/2024** à **07:54**

Je suis membre d une association loi 1901 le bureau vient de me refuser mon affiliation au club .j ai demandé ma mutation à mon ancien club. Pour muter dans celui ci.

decision avec vote à mains levées. Aucune raison ne m a été donnée .
Les statuts du club s appuient sur les statuts de la fédération française .

j ai demandé à obtenir les raisons ainsi que le droit à être entendu par le bureau , aucun retour .

que puis je faire ? Ce club est à côté de chez moi,j y ai mes amis .je suis à gère de 68 ans ,c est aussi pour moi le moyen de pratiquer ma passion et d avoir du lien social.

je n ai commis aucun acte répréhensible.
merci pour votre reponse

Par **Karpov11**, le **14/12/2024** à **09:23**

Bonjour,

Voir avec le Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF) et notamment la [conciliation](#) de ce comité.

Voir aussi , éventuellement, avec le président de la ligue ou du comité départemental

Cordialement